



**Lettre circulaire aux médecins qui
prescrivent du matériel de stomie**

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Notre email: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél. : 02/739.70.99

Nos références: 1270/OMZ-CIRC/ PRES-2021-2F

Bruxelles, le 12 mars 2021

Objet :

Modèle de prescription médicale relative à la délivrance de matériel de stomie (annexe 93) à partir du 1^{er} avril 2021

Madame, Monsieur,

Au Moniteur belge du 14 août 2020 est paru l'arrêté royal du 16 juillet 2020 modifiant la nomenclature relative matériel de stomie. Cet arrêté royal entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

A la même date, est aussi paru le règlement du 16 mars 2020 créant prescription médicale pour le matériel de stomie (annexe 93). Ce règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

L'adaptation de la nomenclature était nécessaire pour permettre une meilleure flexibilité et mieux rencontrer les besoins spécifiques des patients stomisés. Le patient disposera d'un budget « virtuel » pour choisir et acheter, parmi tous les produits remboursables, le type et la quantité de matériel dont il a besoin.

Dans ce nouveau système, de nouveaux codes nomenclature sont utilisés ainsi qu'une nouvelle prescription (annexe 93). Un carnet de patient est aussi introduit afin de permettre une bonne continuité des soins et un suivi détaillé du budget pour le patient.

Le modèle de prescription (annexe 93) figure en annexe 1 et est disponible à l'adresse suivante : <https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/bandagistes/Pages/formulaires-bandagiste.aspx>

Vous trouverez en annexe 2 des explications détaillées relatives au nouveau système de remboursement, en particulier en ce qui concerne la prescription.

Le texte coordonné de l'article 27 de la nomenclature est disponible sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante : <http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/nomen-article27.aspx>

Annexe(s): 2

Avenue Galilée 5/01 B-1210 Bruxelles 211 B-1150 Bruxelles

Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

Questions

Si vous avez des questions concernant cette nouvelle prescription, veuillez les envoyer au correspondant susmentionné. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Brieuc VAN DAMME
Directeur-général des soins de santé